

Le FDF

La préparation à la prise du pouvoir : l'élaboration d'un programme global

L'origine du Front démocratique des Bruxellois francophones (F.D.F.) est une protestation contre un certain nombre de normes relevant de la politique linguistique. C'est en fait l'opposition à la législation linguistique adoptée par le Parlement sous le gouvernement Lefèvre-Spaak qui constitue le facteur essentiel de cristallisation qui préside à la naissance du F.D.F. (1).

Les circonstances de cette génération expliquent que ce parti ne se soit donné au départ qu'un programme linguistique. Mais, le temps passant et le succès aidant, le F.D.F. a ressenti le besoin de diversifier son action. Le but est double : montrer qu'il est un parti complet, sérieux et d'autre part prouver qu'il est apte à assumer le pouvoir, ou en tout cas qu'il a un programme qui permette d'imaginer quelle serait sa conduite en cas de participation à l'exécutif : au niveau local comme au niveau national. Il y a un seuil de crédibilité à franchir dans l'opinion publique (2).

Un programme complet est un facteur de ce franchissement, le succès lui-même étant cependant encore plus efficace.

Dans cette perspective, nous ne prendrons pas en considération les points qui sont linguistiques, communautaires ou purement bruxellois. La volonté du F.D.F. de se donner un programme économique et social est un phénomène politique national. C'est lui que nous étudions dans les lignes qui suivent.

(1) *Le phénomène FDF. CRISP. Courrier hebdomadaire* n° 299, 29 octobre 1965, p. 2.

(2) *Le FDF-RW. CRISP. Courrier hebdomadaire* n° 516, 2 avril 1971, 28 pages ; n° 517, 9 avril 1971, 21 pages.

Politique étrangère.

La vision du F.D.F. en politique étrangère est principalement axée sur la construction de l'Europe. Le but pour le F.D.F. est de réaliser une Europe libre qui soit elle-même et non pas à la traîne d'un des deux grands blocs. « Le F.D.F. ne veut pas d'une Europe dominée par les groupes internationaux, à majorité américaine ; le F.D.F. veut une Europe forte, capable de faire valoir dans le monde sa vision humaine et culturelle de la vie, qui n'est pas celle de l'Amérique matérialiste ou du communisme liberticide. Le F.D.F. veut une Europe démocratique, dotée d'institutions politiques efficaces assurant la vraie liberté des citoyens grâce à l'expression de leur solidarité réelle aux niveaux appropriés, selon les matières — communes, régions, Etats, Europe » (3).

Le F.D.F. préconise la mise sur pied d'un exécutif européen dont les modalités de composition doivent donner toutes garanties aux diverses régions de l'Europe. Il sera doté de pouvoirs réels, notamment pour la conduite de la politique économique et de la politique étrangère. Il sera responsable devant un Parlement européen élu au suffrage universel et un Sénat paritaire pour les régions (4).

On remarquera le souci démocratique et fédéraliste d'une telle prise de position.

Les entreprises industrielles et financières doivent être protégées contre la main-mise extra-européenne et notamment américaine. La politique économique européenne doit assurer la liberté de mouvement des capitaux et des investissements, mais aussi l'orientation du devenir économique en fonction d'un plan cohérent qui mettrait l'accent sur les besoins fondamentaux, sur les exigences sociales.

Le système monétaire international sera soustrait à l'hégémonie du dollar — aussi l'on revisera le système de Bretton-Woods. L'on instaurera rapidement une monnaie européenne gérée par une banque centrale de réserve européenne.

Le F.D.F. exige une direction commune de la politique conjoncturelle et la mise sous tutelle du marché de l'eurodollar (5).

La personnalité de l'Europe se signalera par son indépendance militaire (politique européenne de sécurité), économique, politique (émancipation) à l'égard des deux blocs. Le F.D.F. a choisi la voie de l'« Europe européenne » pour retrouver un rôle actif sur le plan mondial.

(3) *FDF 1971*, p. 17.

(4) *FDF 1971*, p. 18.

(5) *FDF 1971*, p. 18.

Il recommande un développement des échanges avec les pays de l'Est et avec ceux du Tiers monde (6). Le F.D.F. veut la détente entre l'Europe de l'Est et celle de l'Ouest et notamment la reconnaissance de la République démocratique d'Allemagne.

Sur un plan plus général, le F.D.F. :

— réclame la suppression des dépenses exorbitantes qu'entraîne pour la Belgique la présence de nos armées en Allemagne occidentale ;

— exige l'admission de la Chine communiste à l'O.N.U. ;

— s'oppose fermement à la politique poursuivie par nos gouvernants tendant à transformer le Benelux en une entreprise politique systématiquement hostile à la France ;

— condamne les régimes, qu'ils soient de droite ou de gauche, qui méconnaissent les droits de l'homme.

Cette politique étrangère apparaît timidement en 1970 (7). Elle se développe en 1971. Elle se caractérise par un sentiment très poussé d'indépendance à l'égard de la toute puissance économique américaine. Le F.D.F. choisit la voie de l'« Europe européenne ».

Ce programme fait une large ouverture vers le monde communiste auquel il reconnaît une juste place dans le concert des nations. Par contre, une politique de défense nationale n'est qu'effleurée.

Economie.

Pour cette rubrique, le F.D.F. n'a pas encore élargi son horizon au-delà de Bruxelles. Le thème central du chapitre « Problèmes économiques » demeure l'unicité de la région bruxelloise (8). Et l'on peut dire que cela est logique. Le F.D.F. ne veut pas empiéter sur les autres régions, jaloux qu'il est de l'autonomie de la sienne propre.

Mais, on pourrait s'attendre légitimement à le voir prendre position sur des problèmes plus généraux comme : la politique des prix, la planification, l'énergie, les classes moyennes, la fiscalité, la politique monétaire, la politique d'intervention, la politique de structure, l'emploi... En fait, il faut bien constater que le F.D.F. est là fort en retrait par rapport aux partis « traditionnels ».

(6) *FDF* 1971, p. 57.

(7) *FDF* 1970, pp. 54-55.

(8) *FDF* 1970, p. 47 ; *FDF* 1971, p. 11.

Enseignement.

Le problème principal dans ce domaine a trait au bilinguisme. Le F.D.F. estime que les francophones sont obligés de consacrer un temps précieux pour un résultat nul, lorsqu'ils étudient le néerlandais. Il vaut mieux investir son effort dans l'apprentissage d'une langue de grande diffusion (9). Parce que, même s'il connaît le néerlandais, le francophone ne peut être autorisé à servir ou à commander à un Flamand : pour ce faire, on exige de lui qu'il soit Flamand. Aussi, dans l'enseignement secondaire, le F.D.F. demande que les parents aient le droit de choisir la deuxième et la troisième langue.

Le F.D.F. prône une éducation véritablement démocratique qui permette à chacun d'assumer des fonctions qui correspondent à ses capacités et à ses goûts. Une étude du marché de l'emploi doit être entreprise par les services publics (10).

Pour le F.D.F., la réforme de l'enseignement passe par une meilleure formation et une meilleure sélection des maîtres, donc aussi par une valorisation de leurs barèmes. Il s'oppose aux échecs scolaires, beaucoup trop nombreux.

En 1971, le F.D.F. fait un gros effort pour ce chapitre. En effet, alors que jusqu'en 1969, le programme scolaire est très mince, l'approche devient plus globale et plus complète. Voyons cela !

L'école doit considérer la formation de l'intelligence dans la perspective de l'éducation permanente, se soucier davantage du développement corporel, éveiller le sens de la communauté, introduire au monde d'aujourd'hui (11).

Le F.D.F. se prononce en faveur d'un certain nombre de points :

- introduction du mi-temps pédagogique en faveur des sports,
- réduction du temps de travail des enfants qui bien souvent travaillent plus que leurs parents,
- mixité à tous les niveaux.

La démocratisation est envisagée sous un angle neuf.

« De nombreuses études ont montré que les enfants issus d'un milieu culturel pauvre ne parviennent pas à s'épanouir intellectuellement et socialement dans notre système scolaire vu son langage et son code

(9) *FDF 1970*, p. 45.

(10) *FDF 1970*, p. 45.

(11) *FDF 1971*, p. 23.

social et également parce que, à six ans, les jeux sont faits. Pour résorber tout retard dû à la pauvreté culturelle du milieu familial, l'influence des crèches, pré-gardiennats et jardins d'enfants est décisive » (12). Or, c'est là tout un secteur qualitativement et quantitativement sous-développé.

Le F.D.F. demande le crédit d'heures qui doit permettre aux travailleurs qui ont des possibilités intellectuelles d'acquérir une formation de plus haut niveau et d'élargir leur horizon culturel. Il souhaite que ce crédit d'heures puisse être accordé au plus grand nombre possible.

Il convient de rapprocher l'éducation permanente et l'éducation scolaire et d'utiliser au maximum l'infrastructure scolaire. Le F.D.F. met l'accent sur la nécessité d'une formation approfondie pour les enseignants — niveau universitaire pour tous. Il faut donner à chaque unité scolaire et à chaque regroupement régional un maximum d'autonomie.

Le F.D.F. voit la structure spatiale de l'enseignement d'une façon originale (13).

— Echelon local : chaque établissement doit être dirigé par une équipe d'animation (souci d'efficacité) assistée par un conseil représentant tous les membres de la communauté scolaire (souci de participation). Y siègeraient des représentants de milieux extérieurs : pouvoirs locaux, mouvements sociaux, éducatifs (souci d'ouverture).

— Echelon régional : tous les établissements d'une région, quel que soit le réseau auquel ils appartiennent ont des intérêts communs, sont au service d'une même population : il faut donc prévoir une organisation de cette communauté d'intérêts. Ainsi on créerait des « districts scolaires » qui auraient des pouvoirs en matière financière, administrative, pédagogique, de recrutement. Enseignants, parents et milieux extérieurs seraient associés à la direction.

— Echelon fédéral : pour favoriser l'évolution des structures et des mentalités, il serait bon que le ministère de l'Education nationale ne soit pas le pouvoir organisateur de l'enseignement de l'Etat. Le ministère doit avoir une politique financière et pédagogique pour l'ensemble des établissements.

Le F.D.F. a également une position originale à propos du pacte scolaire. Pour lui, doivent être associés à la discussion d'un nouveau pacte, outre tous les partis politiques, non seulement les parents mais

(12) *FDF* 1971, p. 25.

(13) *FDF* 1971, p. 28.

surtout les enseignants, les représentants des divers milieux sociaux et économiques, les représentants des pouvoirs organisateurs (14). En tout cas, les discriminations doivent disparaître.

Le F.D.F. s'oppose à la procédure actuelle qui consiste à tout traiter en petit comité, sans consultation des intéressés. Dans le cas du pacte scolaire, l'enseignement est réduit à des dimensions purement politiques. Il faut établir un plan général de réforme, élaboré par une conférence nationale de l'enseignement.

La Femme.

« Trop souvent, la femme mariée n'a pas la possibilité de choisir entre un travail au foyer et une activité professionnelle, parce que rien ou presque rien n'a été fait pour adapter les conditions du travail dans les entreprises en tenant compte des exigences de la vie familiale et pour assurer le maintien d'une formation professionnelle adéquate » (15).

Trop de facteurs, estime le F.D.F., concourent à éloigner les femmes de l'exercice de responsabilités politiques et de fonctions dans les regroupements sociaux, économiques et culturels. Le F.D.F. combat pour une véritable égalité entre l'homme et la femme, notamment dans la rémunération, le choix de la profession, l'exercice des fonctions politiques. Il prône la possibilité du travail à mi-temps.

En 1971, le F.D.F. reprend l'ensemble de ce programme, mais introduit des revendications en faveur de la mère célibataire. La recherche de paternité devrait couvrir aussi une reconnaissance de l'enfant par le père célibataire et pas seulement une protection financière, lorsque tel est le vœu de la mère.

Le parti exige le développement de l'information concernant les moyens contraceptifs et la promotion des centres de planning familial.

Les problèmes de la femme sont abordés dans une optique largement moderniste. Le F.D.F. met l'accent sur l'égalité de l'homme et de la femme, tout en portant une attention particulière aux problèmes spécifiques de celle-ci.

Problèmes sociaux.

1. Assurances sociales.

Le F.D.F. estime qu'il est inconcevable que trente ans après la loi instaurant les *allocations familiales* pour les travailleurs indépendants,

(14) *FDF* 1971, p. 29.

(15) *FDF* 1970, p. 75.

ceux-ci soient encore gravement désavantagés par rapport aux travailleurs salariés et par rapport aux fonctionnaires. Rien ne justifie semblable discrimination.

Le F.D.F. regrette que la politique de *sécurité sociale* — selon lui — fonctionne depuis 1944 sous le double signe de l'électoratisme et de la routine (16). Les travailleurs indépendants en ont été le plus souvent les victimes. Il faut dépolitiser l'assurance maladie-invalidité.

« Nul ne peut rester indifférent au montant exorbitant des frais d'administration, dû à la multiplicité des organismes payeurs qui, dans la plupart des cas, sont avant tout des soutiens des partis politiques. Depuis trop longtemps, cette assurance sociale a été politisée, au grand dam des bénéficiaires. Seule la création de caisses régionales, dont les administrateurs seront des représentants directs des bénéficiaires, en dehors de toute appartenance politique, permettra de sortir de l'impasse » (17).

En ce qui concerne la *pension de retraite*, le F.D.F. demande que l'on permette à tous les retraités d'exercer librement l'activité lucrative qui leur plaît. Il exige à moyen terme un régime minimal uniforme. Il faut supprimer les discriminations entre employés, ouvriers et indépendants.

Les pouvoirs publics doivent avoir une véritable politique de *l'emploi* axée sur la sécurité de l'emploi et la mobilité professionnelle.

Les *allocations de naissance* « répondent dans une large mesure à des préoccupations démographiques, il importe de les adapter à la situation démographique de chaque région. Leur financement ne doit plus être assuré par des cotisations, il doit être prévu au budget » (18). Il s'agit d'une prise de position particulièrement neuve, allant résolument dans le sens du fédéralisme.

Le F.D.F. n'a pas encore une politique des assurances sociales globale. Il faut cependant remarquer son souci d'efficacité et de liberté et son rejet de pure doctrine.

2. Santé.

Le F.D.F. estime que l'organisation des hôpitaux est mauvaise en Belgique. Ceux-ci sont trop vieux, multi-disciplinaires — alors que la spécialisation serait souhaitable. Il faut créer ou développer des hôpitaux psychiatriques, gériatriques et pour enfants (19).

(16) *FDF* 1970, p. 49.

(17) *FDF* 1970, p. 49.

(18) *FDF* 1970, p. 50.

(19) *FDF* 1970, p. 65.

On le voit, le F.D.F. en 1970 n'a pas encore de programme bien structuré dans le domaine de la santé. Un effort va être fait en 1971.

Le F.D.F. pense que la médecine préventive n'est pas organisée en Belgique. Le public n'est pas informé des dangers qu'il court du fait de certaines nuisances. Il faut accroître la lutte contre les causes de la maladie et instruire des conditions de son développement. Il en découle que la puissance publique est tenue d'organiser l'éducation sanitaire. L'on réclame un contrôle sévère des produits alimentaires, tant au stade de la production que de la distribution (20).

Le F.D.F. propose une revalorisation de la médecine générale : il faut rendre aux malades un médecin proche, compréhensif, accessible. Il réclame la création d'un dossier médical individuel, mais qui serait couvert par le secret médical.

3. Famille.

Le programme familial du F.D.F. naît réellement en 1971. Avant cela il ne présente rien de bien complet.

La famille est le terrain électif des croissances humaines. Les caisses d'allocations familiales sont à réorganiser entre les trois régions du pays. Le F.D.F. exige la suppression du cumul des revenus. Il recommande de prévoir des jours de congé sans solde pour que la mère ou le père puisse prendre soin d'un enfant malade. La famille a le droit d'être représentée dans tous les organes où l'enfant s'inscrit. Le F.D.F. se soucie des problèmes scolaires et de l'orientation professionnelle. Il réclame l'intégration complète et réelle des handicapés dans la société : le développement d'un système hospitalier et d'un enseignement spécialisé s'impose.

En ce qui regarde les logements sociaux, le F.D.F. réclame la nationalisation des sociétés d'habitations à bon marché.

4. Environnement.

Dès 1970, le F.D.F. est sensibilisé par ce problème. Il estime que l'aménagement des espaces verts, qui est à promouvoir, doit se situer dans un cadre régional, en raison de son coût élevé. Il exige que l'on lutte contre la pollution de l'air. En 1971, le F.D.F. déclare qu'il faut absolument accorder la technologie avec les exigences présentes ou futures d'une protection, d'une conservation, voire d'une amélioration du milieu ambiant et des ressources naturelles (21).

Il veut combattre la déshumanisation du milieu de vie. La lutte contre la pollution sera fondée sur l'observation et l'expérimentation

(20) *FDF 1971*, p. 46.

(21) *FDF 1971*, p. 39.

scientifique et l'établissement de seuils de toxicité. Elle s'inspirera de considérations essentiellement sociales. Une justice distributive sera recherchée en ce qui concerne les dépenses entraînées par l'activité antipollution. Il faudra cesser d'estimer une mesure antipollution uniquement en termes financiers.

Un autre aspect consiste dans la protection du consommateur : par exemple contre les aliments contaminés ou traités par l'incorporation d'additifs. Pour ce faire, il faut accroître les équipes chargées de contrôler les denrées alimentaires, exiger les inscriptions précises sur les emballages, assurer l'indépendance des associations de consommateurs existantes. Les problèmes de l'environnement doivent relever d'institutions régionales.

5. *Troisième âge.*

Le F.D.F. attaque ce problème-ci également par le biais de points particuliers. Il estime qu'il faut créer des centres de gériatrie, promouvoir les aides-seniors, assurer un logement décent aux personnes âgées. Il réclame une politique de loisirs spécifiques.

Ce point est encore embryonnaire.

6. *Jeunesse.*

En 1970, le F.D.F. se déclare favorable au droit de vote à 18 ans et au droit d'éligibilité à 21 ans, pour toutes les élections (22).

Il est indispensable de donner aux jeunes, qui ont dû commencer une vie professionnelle, la possibilité de disposer de douze heures par semaine, sans perte de salaire, pour compléter leur formation. Il est réclamé également une aide accrue en faveur des jeunes ménages.

Le F.D.F. s'oppose à un endoctrinement politique qui est plutôt une école de nationalisme qu'une véritable formation civique.

En 1971, ce programme ne change quasiment pas.

Conclusions.

Lorsque l'on examine les programmes du Front Démocratique des Bruxellois Francophones pour les années 1970 et 1971, l'on est frappé par des remarques de deux ordres :

1. Les programmes sont extrêmement pragmatiques, il sont envisagés dans une optique de réalisation immédiate d'un certain nombre de points, sans trop de liaison entre eux, mais qui répondent à une série de problèmes qui tracassent les électeurs. Il ne participent pas à une

(22) *FDF* 1970, p. 52.

idéologie au sens courant du terme. L'on sent qu'il s'agit d'un parti jeune qui s'attaque à la politique au départ de la réalité vécue. Et cela, tout en ayant une ligne de conduite générale : le vieux principe catholique de la subsidiarité, couplé avec la plus grande liberté compatible avec l'ordre et l'égalité. La subsidiarité est le principe selon lequel c'est l'autorité la plus proche du citoyen, apte à remplir une tâche qui doit le faire. Le secteur privé l'emporte sur le secteur public à égalité de capacités.

2. Pour le fond, on note des « trous » explicables par la jeunesse du parti qui n'a pas encore eu le temps de s'intéresser à tout. Citons quelques exemples : le divorce ; peu de chose sur l'éducation : réorganisation de l'université, enseignement technique ; démocratie ; capitalisme ; pouvoir judiciaire ; paraétatiques ; défense nationale ; fiscalité ; chômage ; politique monétaire ; salaires ; planification ; classes moyennes ; agriculture (nécessaire lorsqu'on se veut un parti d'envergure nationale).

S'il s'agit parfois de cas bénins, d'autres sont graves : défense nationale, économie, fiscalité, planification.

Aussi peut-on se demander si ces « trous » ne proviennent pas également d'une impossibilité à arriver à un accord en raison des origines socio-politiques bien souvent fondamentalement différentes des membres comme des élus et des électeurs du F.D.F.

Seulement, la réalité que nous avons saisie n'est que transitoire, pensons-nous. Lorsqu'on élargit la tranche temporelle de l'analyse, on remarque d'année en année que le programme s'étoffe et se diversifie. Il tend à devenir complet, à embrasser tous les aspects de la vie politique.

On peut légitimement se demander pourquoi le F.D.F. se donne cette vue globale.

La réponse est assez simple. La naissance du F.D.F. se situe dans la contestation de la législation linguistique. Au fil des ans deux phénomènes se sont produits. Les militants et représentants du F.D.F. se sont rendu compte que leur opposition ne se situait pas seulement dans le domaine linguistique, mais dans d'autres également.

D'autre part, ils ont pris goût au pouvoir et si l'on veut durer, après une éventuelle solution des problèmes communautaires, il faut avoir un programme rencontrant l'ensemble des problèmes de la population.

Avec le succès, le F.D.F. a été confronté avec une autre difficulté. Son arrivée au pouvoir dans certaines communes, au conseil d'agglomération à Bruxelles et pourquoi pas une éventuelle participation gouvernementale exigent, elles aussi, un programme répondant à une gestion quotidienne d'une part de la population. L'on peut donc penser que

c'est par la force des choses que le F.D.F. s'est donné un programme général.

Il s'agit au fond d'un vieux réflexe politique et même humain. Une structure — même provisoire au début — tend à se perpétuer et à s'adapter pour le faire. De parti linguistique, le F.D.F. devient un parti traditionnel, bien que son électorat soit limité géographiquement. En plus, sa structuration avec le Rassemblement Wallon — qui suit le même processus — lui ouvre la perspective d'une participation au pouvoir central. D'ailleurs, au Parlement, il est bien forcé de se prononcer sur tous les sujets (23).

Il est dès lors obligé de se donner une doctrine. Celle-ci est orientée par l'origine de l'électorat, des militants et des élus : venant d'horizons fort différents, cela devait se refléter dans le programme.

Cela se remarque par exemple dans sa position franchement pro-européenne, mais teintée d'antiaméricanisme militant. L'exigence de la détente avec l'Europe de l'Est et de la reconnaissance de la R.D.A. vont dans ce sens.

De tout cela se dégage une vision originale, sans rapport avec les notions traditionnelles en Belgique. C'est ainsi que l'on peut difficilement classer le F.D.F. « à gauche » ou « à droite ». Quid alors de son avenir ? Il est bien difficile de faire des hypothèses. Il a entamé en temps utile une reconversion nécessaire. Mais, il est trop tôt pour en connaître l'impact sur l'opinion publique.

(23) *Le FDF-RW. Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 516 et 517.

